

Poursuite des baisses tarifaires en radiologie : les patients de plus en plus pénalisés

La CARMF annonce, pour l'année 2020, un nouveau recul du revenu moyen des médecins radiologues qui passe de la 11^{ème} place à la 12^{ème} dans l'échelle des revenus des médecins libéraux. Leur BNC moyen est de 103 804 €, en baisse de 14 % par rapport à 2019. C'est la conséquence de la politique assumée et constante qui vise à baisser le CA et par ricochet le revenu.

C'est ce que la CARMF (Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France) montre dans sa publication annuelle des revenus BNC (Bénéfices Non Commerciaux) perçus par les médecins libéraux en 2020.

Cette politique assumée et constante de baisse du revenu **ne permet plus aux radiologues libéraux**, qui investissent sur leurs propres fonds, **d'acquérir les équipements les plus performants en IRM, scanner, etc.**

Ces restrictions d'investissements, combinées à un nombre insuffisant d'autorisations administratives pour l'installation d'IRM et de scanners et à une pénurie de manipulateurs radio **se traduisent par une augmentation des délais de rendez-vous** en IRM mais aussi, maintenant pour les autres techniques d'imagerie. Dans certaines régions, il faut attendre jusqu'à 70 jours pour un examen d'IRM ! et 30 jours en moyenne dans le pays.

Avec cette politique imposée depuis 11 ans, **la France ne dispose plus des meilleurs équipements radiologiques**. Les patients ne peuvent plus obtenir le meilleur du diagnostic ou de la thérapeutique auquel ils ont droit.

La crise de la Covid a illustré **le rôle central de l'imagerie** et montre que la spécialité ne doit pas être sacrifiée au nom de fausses économies.

Les tutelles dénoncent régulièrement les revenus des radiologues comme étant trop élevés. Les statistiques montrent une fois de plus que c'est faux.

La FNMR revendique :

- Plus d'équipements pour les patients,
- une juste valorisation des actes permettant les investissements nécessaires.

Au vu de ces chiffres, **la FNMR n'acceptera pas de nouvelles baisses de tarif des actes** qui accentueraient la baisse des investissements.

Contact presse :

Dr Jean-Philippe Masson
06.07.52.21.53